

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 —
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 10 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin,	Express.
9 — 02 — —	Omnibus-Mixte.
1 — 33 — —	soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — —	Express.
7 — 22 — —	Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin,	Mixte.
8 — 35 — —	Omnibus-Mixte.
9 — 50 — —	Express.
12 — 38 — —	Omnibus-Mixte.
5 — 37 — —	soir, Omnibus.
10 — 30 — —	Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

On lit dans le *Peuple français*, organe officiel :

Tout permet d'espérer que la crise touche à son terme et qu'elle finira, comme nous le désirions, par une transaction honorable pour tout le monde.

Les gens raisonnables, qui ne veulent ni jouer le jeu de la révolution, ni jouer le jeu de la réaction, sont d'accord sur deux points :

Nécessité d'un accroissement des pouvoirs de la Chambre;

Nécessité de ne pas recourir à un plébiscite. Ces deux points marquent très-exactement la limite dans laquelle une solution satisfaisante peut être trouvée.

Au-delà d'un certain ordre de mesures, considérables d'ailleurs, on se heurte aux bases fondamentales de la Constitution. L'Empereur lui-même ne peut plus rien céder, l'accord des pouvoirs publics est impuissant et il faut l'intervention du peuple réuni dans ses comices. Puis on se jette dans un inextricable enchaînement de conflits. La Chambre a-t-elle le droit de demander ceci ou de discuter cela? Si, n'en ayant pas le droit constitutionnel, elle le fait, que devient la Constitution? Si la Constitution est violée par la Chambre, quelle garantie a-t-on qu'elle sera respectée par les autres pouvoirs? Sur ce terrain brûlant des prérogatives constitutionnelles, les conflits n'ont point d'issue et l'on risque également de se confondre avec ceux qui veulent tout exiger pour tout détruire, ou de fortifier ceux qui disent que pour tout sauver il faut tout refuser.

Avec une transaction honorable le péril est conjuré.

Si l'Empereur donne ce que demandait l'interpellation primitive, ce que désire en réalité l'opinion, une action plus efficace de la Chambre sur la marche des affaires, la majorité ne peut que se louer de l'empressement avec lequel on va au-devant de ses désirs; non-seulement l'honneur des signataires de l'interpellation n'est pas en jeu, mais ils partagent l'honneur d'une initiative féconde.

Quant à l'Empereur, une telle solution sauvegarde ce qu'un souverain ne doit pas laisser entamer, sa dignité, et ce que l'élu de 1852 ne peut changer lui-même.

En France, quand l'honneur est sauf, les solutions sont faciles. Aussi avons-nous moins que jamais d'inquiétude sur le dénouement; mais il sera dans l'histoire un grand honneur pour le prince qui aura eu le double courage de ne jamais rien céder à l'émeute, de ne jamais rien refuser à l'opinion, et pour la Chambre, qui n'aura point imprudemment compromis, en abusant comme d'un acte de faiblesse, la résolution libre, calme et réfléchie de l'Empereur.

Le *Pays* publie, en tête de ses colonnes, une note qu'il attribue à l'Empereur et dont il affirme l'authenticité. Elle est ainsi conçue :

« Le 19 janvier, j'ai commis une grande faute.

« En agissant sans concert préalable avec la majorité, je l'ai mise en suspicion contre mes sentiments envers elle.

« Tout mes efforts doivent tendre à reconquérir sa confiance. »

Le *Pays* ajoute à cette citation les réflexions et les indications suivantes :

« Ces paroles textuelles, ou leur équivalent absolument exact, se trouvent dans une note que l'Empereur a rédigée lui-même, ces jours-ci, pour son usage personnel, et à l'occasion des problèmes qui s'agitent au-dedans et au-dehors de la Chambre.

« On trouverait difficilement, dans les régimes antérieurs, un témoignage plus éclatant de la déférence, du souverain envers les droits de la représentation nationale. »

Le *Journal des Débats*, après avoir publié cette note, ajoute cette réflexion assez spirituelle :

« A qui donc l'Empereur confie-t-il le soin de garder les notes prises par lui-même pour son usage personnel, pour qu'elles passent en si peu de temps de son calepin dans les colonnes du *Pays*? »

On lit dans l'*Indépendance belge* :

« Une dépêche particulière que nous recevons de Paris nous apprend que les dernières difficultés qui avaient surgi entre les commissaires belges et français, ont été définitivement aplanies, et qu'un accord complet s'est enfin établi entre le gouvernement français et le gouvernement belge. Les conférences peuvent donc être considérées comme terminées.

« Reste à connaître exactement quelles sont les conditions complètes de cet accord. Nos renseignements nous portent toujours à croire que l'arrangement intervenu ne concerne que le chemin Liégeois-Limbourgeois et la ligne d'Anvers par le Grand-Central, et laisse en dehors la ligne Grand-Luxembourg. »

On écrit de Londres que, sur la demande formulée par lord Spencer, le gouvernement britannique a cru nécessaire d'organiser en Irlande une force militaire imposante placée sous le commandement du colonel Ponsonby, dans le but de prévenir les collisions sanglantes auxquelles pourraient donner lieu les manifestations populaires que les orangistes se proposent de faire cette semaine à l'occasion du grand anniversaire *ulsterien*. Une très-grande inquiétude règne à Belfast et dans tout le nord-ouest de l'Irlande. Des affiches fenianes auraient été placardées à Cork, excitant la population à s'unir aux orangistes du nord afin d'achever l'affranchissement de l'ancien royaume irlandais.

On mande de Berlin qu'il n'est pas douteux aujourd'hui que le comte de Bismark, en présence d'un embarras financier assez grave, ait voulu se soustraire par une retraite habile aux interpellations par trop catégoriques de la Chambre prussienne. Ce sera donc son ami, M. Von der Heydt, ministre des finances, qui aura à défendre le budget de 1870. Ce budget, qu'on appelle le *budget de l'épargne*, sera, du reste, présenté sous une forme tout-à-fait inaccoutumée. Il sera divisé en deux parties : l'une formant l'*état des dépenses indispensables*, qui sont balancées par les recettes ordinaires, et l'autre l'*état des dépenses utiles*, qui comprendra toutes les dépenses considérées comme utiles, mais non absolument indispensables. On demandera pour ce chapitre des moyens extraordinaires que de nouvelles recettes peuvent seules fournir. L'expérience

FROULESTON.

15

LA FILLE AU COUPEUR DE PAILLE.

Par RAOUËL DE NAVERY.

(Suite.)

Un sanglot sortit de la poitrine du coupable; il dit :

« Je suis un criminel, un misérable ! Mon père, pardonnez-moi, j'ai péché ! Il faut que je meure ! Aubin sait que j'ai cru le laisser pour mort... Ma mère a vu sur mon front une goutte du sang d'Aubin... Mon père n'ignore rien non plus... ni vous que le Seigneur éclaira... Il me semble que les oiseaux qui chantent m'appellent Caïn !... Cet arbre semblait me dire : Je suis le gibet, pends-toi comme Judas... Le sang qui rougit la route, là, où j'ai frappé, me crie : Homicide ! et appelle la foudre sur ma tête ! La main de Dieu est sur moi ! J'ai une marque rouge au front, une marque qui ne s'effacera jamais... Et puis une tache noire à l'âme, que rien ne lavera non plus... J'ai voulu tuer Aubin, un agneau ! que m'a-t-il fait ? rien ! Je le hais parce qu'on l'aime. Si je lui avais ressemblé, l'on m'eût aimé aussi moi ! Mais les bêtes fauves, on les redoute... Et Armelle, cette sainte créature... je lui ai

fait beaucoup de mal... je voulais l'épouser, et pour forcer Daniel à me la donner pour femme, je lui avais promis de l'argent, quatre mille francs... S'il a épousé la Gervaise, c'est par mon conseil, afin de torturer sa fille... Je l'aurais voulue si malheureuse qu'elle finit de désespoir par consentir à m'épouser. J'ai torturé Armelle et Aubin... L'un a encore plus souffert que l'autre... Ce n'est pas l'exil que j'ai mérité, c'est la mort. »

— Je suis plus sévère encore, dit le prêtre, je vous condamne à vivre. »

Yves éperdu toucha le sol du front.

C'était un étrange spectacle que celui de ces deux hommes, au milieu de cette campagne fraîche, splendide, harmonieuse; rien de plus imposant que cette confession au pied d'un arbre brisé par le tonnerre, sur le lieu même où un crime avait été commis la veille, près d'un instrument de suicide.

L'abbé Kerdrec était debout.

Ses longs cheveux gris flottaient sur ses épaules; ses mains étaient jointes, et ses yeux levés vers le ciel implorant la lumière et le pardon.

« Yves, dit-il enfin, as-tu regret de tes fautes, de tes haines, de tes crimes? »

— Oui, répondit le jeune homme écrasé de remords ! demandez à Dieu qu'il me foudroie ici, à vos pieds...

— Yves, reprit le prêtre, tu vivras. Seulement tu ne

l'appartiens plus : ton existence est le bien de tout être en péril de mort, de toute créature éprouvée. Pour une existence que tu as voulu prendre, tu en dois dix à Dieu !... Dans les incendies, par des fleuves grossis, partout où sera le danger, tu resteras debout ! dix vies d'hommes, de femmes ou d'enfants, entends-tu ? à ce prix, et par les mérites du sang du Christ, tu seras relevé de ton fratricide, et ni Dieu ni ton père ne s'en souviendront. »

Un cri s'échappa de la poitrine du coupable.

« Vrai ! dit-il, dix hommes à sauver, et puis, le pardon... de tous ? »

— De tous !

Le recteur posa sa main sur le front d'Yves le Mauvais.

« Lève-toi et pars ! Tu es réconcilié avec le ciel, ta pénitence reste à faire complète ; te voilà un homme nouveau ! ton père veut que tu t'engages, obéis. »

— J'obéirai, monsieur le recteur... Mais, reprit Yves avec un sentiment de crainte, à la guerre, vous savez, une balle arrive... et si je n'avais pas le compte...

— Avant de partir, tu viendras chez moi chercher une lettre.

— Et Armelle ? demanda Yves, que faire pour elle ?

— Tu obtiendras du coupeur de paille qu'il consente au mariage de ton frère.

— Et l'argent ?

— Tu le demanderas à ton père... Rends-toi de suite à la ville, reviens ton engagement signé... Je vais à la ferme, et j'aurai parlé des quatre mille francs à Patriarche.

— On les prendra sur ma part », dit Yves.

Le jeune homme demeura un moment les yeux baissés en face du recteur.

« N'as-tu point l'âme tranquille ? » demanda le prêtre.

Le malheureux fondit en larmes :

« Aubin ! Aubin ! répéta-t-il. »

— Tu le verras avant de partir. »

Yves saisit une des mains du prêtre dans un sauvage élan de gratitude, et s'éloigna d'un pas rapide comme un coureur qui voit toujours le but.

L'abbé Kerdrec avait été merveilleusement inspiré de Dieu quand il avait donné à Yves une expiation semblable à accomplir. Cet homme aux passions énergiques, que le besoin d'action dévorait, pouvait devenir un héros si l'on tournait vers le bien des tendances, des forces qu'il dirigeait vers le mal. Lui pardonner l'assassinat en faveur des vies sauvées, était un trait de génie. Les plus humbles prêtres ont des idées sublimes. Le monde, qui ne voit d'eux qu'un visage amaigri, une soutane usée, des mains tremblantes, dit : *Pauvre*

qu'on se propose de faire par cette nouvelle organisation budgétaire n'aboutira probablement pas à quelque bon résultat.

ÉCHOS DE LA CHAMBRE.

Les ministres se sont réunis vendredi en conseil, au palais de Saint-Cloud, sous la présidence de l'Empereur.

Samedi matin, de très-bonne heure, il y a eu une nouvelle réunion au ministère d'Etat. Les ministres sont partis à neuf heures un quart pour Saint-Cloud. Sa Majesté les a retenus à déjeuner. A une heure et demie, ils n'étaient pas encore de retour.

Toutes sortes de rumeurs circulent à l'occasion de ces réunions extraordinaires. On parle d'une lettre adressée par l'Empereur au ministre d'Etat et dont M. Rouher donnerait communication au Corps-Législatif. D'autres disent que l'Empereur enverra directement un message à la Chambre.

La France dit que les ministres ont remis leurs portefeuilles entre les mains de l'Empereur, afin de faciliter les combinaisons qui peuvent être adoptées par le chef de l'Etat. Elle ajoute :

« L'Empereur rendra leurs portefeuilles à la plupart de ses conseillers actuels. Quant aux hommes politiques qui seront appelés à compléter le cabinet, on ignore encore sur qui se portera le choix du souverain. Parmi les noms mis en avant, on cite M. le marquis de Talhouët, M. Emile Ollivier et M. Segris. »

Enfin, suivant une rumeur accréditée, le Sénat sera très-prochainement convoqué pour délibérer sur un projet de sénatus-consulte modificatif de la Constitution.

La fête qui a eu lieu à Saint-Cloud était, samedi, dans la salle des conférences, l'objet de toutes les conversations. A la réception qui a suivi le dîner, dîner tout-à-fait intime auquel seuls ont assisté le vice-roi, sa suite, l'Empereur et sa maison, un grand nombre d'hommes politiques sont venus, parmi lesquels beaucoup de membres de la majorité, du centre gauche et du tiers-parti. Parmi ces derniers, MM. Louvet, Segris, Buffet, Chevandier de Valdrôme.

A onze heures et demie, M. Baroche est arrivé, bientôt suivi de MM. Gressier et de Forcade. Ces ministres, ainsi que leurs collègues, avaient été retenus à Paris par un conseil tenu dans la soirée, par ordre de l'Empereur, conseil qui s'est prolongé assez tard. Les ministres se sont longtemps entretenus avec l'Empereur.

La physionomie de l'Empereur, dit le *Moniteur universel*, était radieuse, — à la façon d'un homme qui, obligé de décider une question délicate, vient enfin de prendre un parti dont il est satisfait, et s'est débarrassé ainsi de tout ce qui pouvait opprimer son esprit.

Sa Majesté fit un accueil d'une affabilité marquée à tous les députés de nuance libérale, et ce fut avec une véritable effusion qu'elle serra la main de MM. Segris, Buffet, Brame, Louvet, etc., etc.

On lit dans l'*Union de l'Ouest* :

On raconte que M. Rouher aurait eu un entretien avec MM. Segris et Louvet, et leur aurait proposé un accord avec le gouvernement. « Faites la moitié du chemin, aurait dit M. Rouher, et je ferai l'autre. » — MM. Segris et Louvet auraient répondu qu'il était trop tard, que M. Rouher n'avait plus la confiance de la Chambre, et que, malgré les services que peuvent rendre ses immenses talents, il était nécessaire qu'il disparût au moins pour un certain temps de la direction du gouvernement. M. Rouher, toujours d'après le même récit, aurait voulu répliquer par une de ses plaisanteries habituelles. Mais MM. Segris et Louvet ont déclaré que leur résolution et celle de leurs amis étaient très-sérieuses, et qu'ils iraient jusqu'au bout...

Le correspondant du *Phare de la Loire* lui écrit de Paris, à la date du 10 juillet :

Les conversations, les commentaires sur les remaniements ministériels et les réformes projetées vont un train d'enfer; mais il n'y a encore rien de bien certain dans tous les bruits qui se croisent, se complètent l'un par l'autre ou se contredisent.

Que de gens ont ouvert ce matin le *Journal officiel* en s'attendant à y trouver, sinon l'annonce d'un changement de ministère, du moins une lettre de l'Empereur à M. Rouher, précisant les points sur lesquels devraient porter les modifications constitutionnelles dont il est question depuis quelques jours. La curiosité de ces lecteurs naïfs a été déçue. Il n'y a rien ni dans l'organe du gouvernement, ni dans le compte-rendu de la séance d'hier qui fasse de près ou de loin allusion aux dites réformes. Je vous avais déjà mis en garde contre ces bruits. Je dois également vous prémunir contre cette idée, qui commence à s'accréditer, du maintien de M. Rouher qui garderait sa position prépondérante, ce qui est tout dire, et qui s'adjoindrait quelques collègues pris dans le sein du tiers-parti. Je crois peu, je l'avoue, à un pareil replâtrage qui serait à la fois impolitique et inutile, impolitique parce qu'il ne contenterait personne; inutile parce qu'il ne préviendrait rien et qu'on recommencerait le lendemain à attaquer le nouveau ministère.

Je laisse de côté les intentions gouvernementales dans le secret desquelles personnes, pas même le *Pays*, ne peut entrer, puisqu'en définitive tout dépend d'un trait de plume ou d'un mot du chef de l'Etat et que lui-même peut-être ne saurait dire ce à quoi il se décidera demain puisqu'il est obligé de se conduire d'après les circonstances et le courant de l'o-

pinion qui se déplace sans cesse. Mais pour rester sur le terrain des réalités abordables au public, tout le monde sait qu'il y a entre M. Rouher et l'ancien tiers-parti une de ces ranunces personnelles invétérées qui rendent impossible tout rapprochement, mais encore toute tentative dans ce sens. Ainsi, lorsque les journaux parlent d'un ministère Buffet, Talhouët, Latour du Moulin, Segris, etc. Sans M. Rouher. Ils sont, sinon dans les probabilités du moins dans les possibilités du jour; mais quand ils accolent ces noms à celui de M. Rouher, ils sont dans le faux. C'est un peu comme celui qui voudrait marier l'eau et le feu. Je ne prédis pas, je constate des faits connus de tous ceux qui ont étudié les personnes et les choses du temps d'un peu près.

D'ailleurs, les incidents se multiplient et se compliquent : le *Journal des Débats* publie la note suivante qui ne manque pas d'intérêt dans les circonstances actuelles :

« M. Guizot n'a pas quitté un seul jour le val Richer et n'a eu à Paris, avec personne (sic), aucune des entrevues et des conversations que quelques journaux lui attribuent. »

Cette rectification a son importance, surtout étant donnée la sympathie et l'admiration que le ministre d'Etat a manifestées, en mainte occasion pour l'ancien chef du cabinet de Louis-Philippe.

Ce qui n'est pas moins caractéristique, c'est l'évolution graduelle de l'organe de la famille Bertin vers le centre gauche actuel.

M. Prévost-Paradol, répondant à une lettre dont le signataire ne nous est pas indiqué, déclare qu'il n'y a pas à ses yeux incohérence entre la responsabilité ministérielle et la responsabilité impériale en tant que la responsabilité du chef de l'Etat existe en fait, sinon en théorie, et qu'il n'exerce sa responsabilité que dans la sphère d'action d'un monarque constitutionnel, c'est-à-dire dans le choix de ses ministres. C'est une avance formelle.

L'Empereur hésite, paraît-il, à prendre une décision et aurait, d'après les raconteurs, comparé sa position en face du tiers-parti, à celle du Lion amoureux, de Lafontaine. Jusqu'à présent et je crois jusqu'à la fin, Napoléon III refusera d'accepter un projet de sénatus-consulte pour introduire la responsabilité ministérielle dans la Constitution. Il aurait répondu à ceux qui lui conseillaient cette mesure que cette responsabilité existait en fait et que la Chambre avait toujours été maîtresse d'empêcher ce qui lui déplaisait, que notamment pour l'expédition du Mexique « le Corps-Législatif aurait pu l'arrêter en lui refusant des subsides. »

Correspondance particulière de l'Echo saumurois.

Paris, 9 juillet 1869.
Le conseil des ministres s'est réuni ce matin

à Saint-Cloud, sous la présidence de l'Empereur. On a dû, d'après le bruit répandu hier à la Chambre, décider ce qui serait fait à propos des demandes d'interpellations. On prétendait aussi que des mesures d'initiative seront prises, afin de garder devant le pays le bénéfice des nouvelles réformes libérales.

Quoi qu'il en soit, certains députés, que les retards apportés à la constitution de la Chambre inquiètent pour le sort des interpellations, seraient décidés à faire, en réponse au message impérial, et séance tenante, une déclaration qui réserverait la part considérable des députés aux réformes proposées, et, par conséquent, ne permettrait pas de les présenter au pays comme un don uniquement émané de l'Empereur.

D'autres voulaient même aller plus loin et insister pour le dépôt immédiat de l'interpellation. On demandait que tout au moins les 115 ou 114 signataires vinssent appuyer les efforts de la gauche et la constitution immédiate de la Chambre. A quoi un des chefs du tiers-parti aurait répondu qu'il n'en fallait rien faire jusqu'à lundi. — Pourquoi jusqu'à lundi? — Parce que nous avons promis d'attendre jusque-là. Retirez votre signature si vous voulez et demandez la constitution de la Chambre; c'est moi qui vous répondrai.

L'adhésion de MM. de Mackau, Murat et de Mouchy à la demande d'interpellation est diversement commentée par les journaux. Les uns y voient le résultat d'un ordre venu de haut lieu, les autres, au contraire, l'élan spontané de convictions personnelles. Le jeune duc de Mouchy surtout aurait, paraît-il, déclaré qu'il était un Noailles et que les traditions de sa famille l'obligeaient à être libéral.

Pour les articles non signés : P. GONET.

Nouvelles Diverses.

Un vent de fronde et d'insoumission souffle décidément depuis quelque temps.

Après le lycée de Strasbourg, dont les élèves se sont insurgés, voici que la même fièvre d'insubordination s'est étendue jusqu'au centre de la capitale.

C'est Paris qui donne la nouvelle :

Vendredi soir, au lycée Louis-le-Grand, on a joué à l'émeute. — Il s'agissait toujours de l'insuffisance de la nourriture. — On a réclamé plus de pitance et plus de haricots. — Les orateurs ayant été expulsés sur l'heure, tout le premier quartier (taupins, rhétoriciens et philosophes) s'est remué, on a crié, on a chanté la *Marseillaise*. — Le proviseur n'ayant pas daigné paraître, le *boucan* a redoublé; on a cassé alors les vitres et brisé les bancs.

Dans la soirée, deux cents élèves ont été licenciés et renvoyés chez leurs parents.

Tout cela est d'autant plus fâcheux qu'on se

homme! — Dieu et les grandes âmes le connaissent.

L'abbé Kerdrec appréciait assez Jean Patriarche pour savoir qu'il pouvait poser sans crainte une question de chiffres. Aussi dit-il simplement :

« Le coupeur de paille est encore dans la voie maussade, et nous devons attendre l'heure de Dieu!... On lui avait promis quatre mille francs pour obtenir son consentement à un mariage... Aubin serait à moitié guéri s'il voyait Armelle... Voulez-vous acheter à ce prix le bonheur de votre fils? »

Patriarche dit à Marthe :

« Tu as la clef de l'armoire, femme, prends la somme... »

La fermière prit un petit sac, compta les quatre mille francs, les remit au curé, et embrassa Patriarche.

« Mes amis, dit l'abbé Kerdrec, je vais chercher Armelle. »

— Faut-il l'annoncer à Aubin?

— Non, ménégez-lui la surprise... Je serai le moins de temps possible. »

L'abbé Kerdrec prit le chemin de la mesure.

Il aperçut Armelle auprès du puits. Elle avait les yeux rouges.

Quand elle reconnut le recteur, elle pâlit et faillit

tomber.

« C'est donc vrai! murmura-t-elle... Aubin est mort! »

— Non, ma fille, Aubin vivra... Vous savez déjà ce malheur, pauvre créature!

— Oui, ce matin... la Gervaise... Mon père m'a défendu de sortir... J'attendais qu'il passe une âme compatissante pour me donner des nouvelles...

— Tout ira bien, Armelle : le bien sort du mal. L'épreuve est la rude écorce d'un fruit qui s'appelle le bonheur. Daniel est là?

— Oui, monsieur le curé.

— Et la Gervaise?

— Elle est partie chercher des détails de l'affaire chez le charbon. »

Le curé poussa la porte de la mesure.

Daniel frappa sur la table.

« J'en étais sûr! dit-il, j'ai vu trois corbeaux ce matin. »

— Sur de quoi?

— Misère et ruine! ajouta le coupeur de paille.

— Ce n'est pas moi qui vous les apporte du moins.

— Quoi de meilleur, alors? demanda Daniel.

— Quatre mille francs.

— Mais la gueuse ne veut pas! Elle refuse d'épouser un garçon qui ferait sa fortune, sous le prétexte qu'elle

ne l'aime pas... Est-ce que j'aime la Gervaise, moi? je l'ai épousée... Est-ce que j'aime Annette? je n'aime personne! J'aime l'argent! avec l'argent on a du vin, du cidre et de l'eau-de-vie!

— Mais ce n'est pas pour faire épouser Yves à Armelle, mais bien pour obtenir votre agrément à ce qu'elle devienne la femme d'Aubin, que je vous remets cette somme.

— Aubin! mais... Aubin?

Aubin n'est pas mort.

— Ah! sait-on...?

— Aubin n'a rien dit... c'est Yves qui m'envoie... Il vous avait promis quatre mille francs si vous lui donniez Armelle en mariage... il vous les envoie pour qu'Armelle épouse Aubin...

Le coupeur de paille frotta ses genoux de ses grandes mains.

« Enfin, dit-il, quatre mille francs sont quatre mille francs! »

« Il payait aussi chez Machecoul, fit observer Daniel. Vous consentez...? »

— On le payera! dit le recteur. Changez de vêtements et amenez Armelle à la ferme. »

— J'y serai dans une heure.

— Voici mille francs d'à compte, dit le curé; vous aurez le reste après le mariage, qui sera célébré dès

qu'Aubin pourra marcher. »

Le coupeur de paille prit les cinquante louis et les fit tinter.

L'abbé Kerdrec retrouva Armelle assise sur la margelle du puits.

« Crois tout ce que te dira ton père », dit le recteur. »

Et il sourit paternellement à la jeune fille.

Il venait de sortir quand la Gervaise rentra tout essouffée.

« Eh bien, dit-elle, il y a du nouveau. »

— Plus qu'on ne croit! dit le coupeur de paille. Et d'abord tu vas commencer par débarrasser le plancher... Je t'ai épousée pour marier ma fille et palper des écus sonnants... Les écus viennent et je n'ai plus besoin de toi! »

La Gervaise le regarda, ses yeux flambaient.

— Tâche! dit-elle.

— Je ne tâcherai pas; je ferai. Pour commencer, tire de l'armoire les plus beaux effets d'Armelle, et rends-lui sa croix d'or et ses boucles d'argent. Les singeries ne prennent pas avec moi! »

La Gervaise obéit. On eût dit une louve s'apprenant à lécher une main qu'elle a envie de mordre.

Armelle, partagée entre la joie de revoir Aubin, Marthe et Patriarche et la douleur de savoir son fiancé

trouve à la veille des grands examens aux écoles spéciales.

Est-ce qu'une question de haricots entravera l'avenir de ces jeunes gens ?

M. V. Duruy vient d'ordonner une enquête.

— Il y a eu samedi banquet à la salle du Grand-Orient, rue Cadet, à l'occasion de la clôture des travaux du grand Convent maçonnique. Cette assemblée, qui a été ouverte lundi sous la présidence du général Mellinet, grand maître, par les délégués de 340 loges françaises, a été marquée par un incident assez grave. Jeudi dernier, M. Massol présentait au convent et M. Colfavru développait une proposition tendant à la réunion le 8 décembre prochain, date de l'ouverture du concile, d'un convent national pour l'affirmation des principes maçonniques. Par un vote unanime cette proposition fut renvoyée à l'examen des bureaux qui se prononcèrent à une grande majorité pour la prise en considération et la discussion en séance générale de cette proposition. Mais le général Mellinet, grand-maître, qui présidait le convent, s'opposa à ce que cette proposition fût discutée et votée, et sur l'insistance de l'assemblée, leva brusquement la séance, ce qui amena de vives protestations et un tumulte inexprimable. On assure qu'il est question de convoquer à Genève ou à Berne, pour cette même date du 8 décembre, une réunion universelle des loges franc-maçonniques.

— La 1^{re} et la 2^{me} compagnie du 52^e bataillon de la garde nationale de la Seine ont été désarmées.

— Il est mort cette semaine, tout-à-coup, à la suite de la rupture d'un anévrisme, un homme qui avait fait beaucoup de bruit, il y a trente-cinq ans, au lendemain de la révolution de Juillet.

C'est M. Emile Barrault, novateur, voyageur, ancien représentant du peuple à l'Assemblée législative, et, tout dernièrement encore, rédacteur du *National*.

Avant tout, M. Emile Barrault était connu comme ayant été un des piliers de la religion saint-simonienne.

A la fameuse maison de Ménilmontant, où les frères s'étaient retirés en 1834, il était un des lieutenants du père Enfantin, ce qui ne l'empêchait pas de remplir de temps en temps un rôle subalterne dans la communauté. On sait que les saint-simoniens avaient entrepris d'effacer le préjugé de la domesticité en se servant eux-mêmes. Ainsi M. Michel Chevalier visitait les cuisines et, au besoin, il y donnait un coup de main; M. Emile Pereire ratissait le jardin. Quant à M. Emile Barrault, il balayait la cour et, son ouvrage fini, il n'en prononçait pas moins de fort beaux discours.

Un jour, après le procès en police correctionnelle qui fut intenté à toute l'école, les frères, obéissant à l'ordre du Père Enfantin,

décidèrent de se séparer, à l'imitation des apôtres, afin d'aller évangéliser le monde.

Dix ou douze partirent pour l'Orient, où ils espéraient trouver la femme libre.

De ce nombre furent MM. Félicien David et Emile Barrault.

M. Félicien David fit de la musique et rapporta l'admirable symphonie du *Désert*, qui a commencé sa réputation.

Quant à M. Emile Barrault, il ne trouva pas du tout la femme libre.

« Que je suis donc simple, disait-il; je la cherche au bout du monde. Toute réflexion faite, retournons à Paris. Ce n'est que là qu'on soit sûr de rencontrer la femme libre. »

Et il revint, en effet, à Paris.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Un de nos compatriotes les plus distingués, M. Ambroise Levesque-Desvarannes, capitaine de frégate, vient d'être enlevé à l'affection de sa famille et de ses amis. Cette mort prive la marine française d'un homme justement estimé et apprécié.

Les avis de Port-au-Prince, du 15 juin, annoncent que notre compatriote, commandant la corvette française l'*Estrée*, est décédé le 12, au consulat français, emporté par la fièvre jaune. Il n'était âgé que de 40 ans.

Nous avons couramment depuis quelques jours 27^e centigrades de température. C'est celle qui convient le mieux pour la maturité des blés et des raisins. On ne signale plus aucune hausse à Bercy, ni à la halle aux farines de Paris; c'est bon signe.

Auguste Fruchard, ramené à Nantes, a été écroué à la maison d'arrêt.

On lit dans l'*Indépendant de la Charente-Inférieure*:

« La Chambre criminelle vient de rejeter le pourvoi de Babin, deux fois condamné à mort, par la cour d'assises de la Vienne d'abord, dont l'arrêt a été cassé, ensuite par la cour d'assises de la Charente-Inférieure, séant à Saintes. »

Le *National de la Vienne*, de Poitiers, apprend que plusieurs personnes honorables de cette ville se sont réunies samedi dernier, dans le but de fonder une association pour la propagation de l'enseignement populaire. Une commission de cinq membres a été désignée pour organiser la société et rédiger les statuts. Les membres nommés sont MM. Raveau, conseiller à la cour; Deloynes, avocat et professeur à la Faculté de droit; Pérot, avocat; Barbot, professeur de mathématiques, et Brix, sculpteur.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

blessé dangereusement, s'habilla lentement.

Le coupeur de paille lui-même mettait un large pantalon de toile bise, une veste pareille, et, se serrant la taille avec une ceinture rouge, il y passa une faucille brillante. La faucille était le complément de la toilette du coupeur de paille.

Le père et la fille ne se parlaient point. Daniel semblait rogué; au fond, il n'était que honteux. Maintenant qu'il était sûr d'avoir les quatre mille francs, il rougissait d'avoir songé à les payer au prix de toute la vie d'Armelle. Puis, l'aventure tragique du grand chemin, le coup de couteau donné au fils de Patriarche, le bouleversement des idées et des projets d'Yves le faisaient réfléchir. L'habitué du cabaret de Macheouil connaissait le caractère de celui qui lui avait dit entre deux bouteilles: « Deviens un homme moral. »

Daniel se sentait pour quelque chose dans le crime d'Yves.

Dès le matin, il avait rôdé dans le village pour apprendre des détails.

La présence du juge d'instruction l'inquiétait. Un mot d'Aubin ou d'Yves pouvait le faire accuser de complicité.

Le coupeur de paille avait donc un double intérêt à obtenir le pardon d'Armelle, et à la marier au plus vite.

Pendant le trajet de la mesure à la ferme il causa un peu de tout, riant, se faisant bonhomme, tremblant au fond; devenu lâche à force d'être méchant. Armelle lui répondait avec sa douceur accoutumée. Si sa joie se trouvait mêlée de tristesse, dans cette âme angélique le pardon suivait tout de suite l'offense, et la chère fille ne se souvenait plus des griefs qu'elle pouvait garder contre son père.

Lorsque Dieu aplanissait le chemin devant ses pas, pouvait-elle se souvenir des ronces et des pierres qui l'avaient obstrué ?

Un grand calme régnait dans la maison de Jean Patriarche.

Les valets vaquaient sans bruit à leur besogne respective. Ils ressemblaient plus à des enfants partageant la douleur d'un père qu'à des serviteurs à gages.

Cloche-Pied marchait pieds nus, dans la crainte de troubler ou d'éveiller son jeune maître.

Marihe, assise au chevet d'Aubin, avait abaissé le grand rideau de cotonnade rouge. L'ombre transpercée de soleil faisait flotter des reflets roses sur la figure du blessé.

Aubin avait la fièvre. Quand il souffrait beaucoup, il prenait la main de sa mère. Celle-ci l'embrassait au front, lui parlait tout bas, le bénissait. Elle lui promettait le bonheur pour prix de ses souffrances. Le nom

Dernières Nouvelles.

MESSAGE DE S. M. L'EMPEREUR

AU CORPS-LÉGISLATIF.

M. le ministre d'Etat vient de donner lecture au Corps-Législatif du message suivant :

« Messieurs les députés,

« Par sa déclaration du 28 juin, mon gouvernement vous a fait connaître que, dès l'ouverture de la session ordinaire prochaine, il soumettrait à la haute appréciation des pouvoirs publics les résolutions et les projets qui lui auraient paru les plus propres à réaliser les vœux du pays.

« Cependant le Corps-Législatif paraît désirer connaître immédiatement les réformes arrêtées par mon gouvernement.

« Je crois utile d'aller au-devant de ses aspirations.

« Ma ferme intention, le Corps-Législatif doit en être convaincu, est de donner à ses attributions l'extension compatible avec les bases fondamentales de la Constitution, et je viens lui exposer par ce message les déterminations que j'ai prises en conseil.

« Le Sénat sera convoqué aussitôt que possible pour examiner les questions suivantes :

« 1^o Attribution au Corps-Législatif du droit de faire son règlement et d'élire son bureau.

« 2^o Simplification du mode de présentation et d'examen des amendements.

« 3^o Obligation pour le gouvernement de soumettre à l'approbation législative les modifications de tarifs qui seraient, dans l'avenir, stipulées par des traités internationaux.

« 4^o Vote du budget par chapitres, afin de rendre plus complet le contrôle du Corps-Législatif.

« 5^o Suppression de l'incompatibilité qui existe actuellement entre le mandat de député et certaines fonctions publiques, notamment celles de ministres.

« 6^o Extension de l'exercice du droit d'interpellation.

« Mon gouvernement étudiera aussi les questions qui intéressent les attributions du Sénat.

« La solidarité plus efficace qu'établira entre les Chambres et mon gouvernement la faculté d'exercer à la fois les fonctions de ministre et le mandat législatif, la présence de tous les ministres aux Chambres, la délibération en conseil des affaires de l'Etat, une loyale entente avec la majorité, constituent pour le pays toutes les garanties que nous recherchons dans notre commune sollicitude.

« J'ai déjà montré plusieurs fois combien j'étais disposé, dans l'intérêt public, à abandonner certaines de mes prérogatives. Les

modifications que je suis décidé à proposer sont le développement naturel de celles qui ont été successivement apportées aux institutions de l'Empire. Elles doivent d'ailleurs laisser intactes les prérogatives que le peuple m'a plus explicitement confiées, et qui sont les conditions essentielles d'un pouvoir, sauvegarde de l'ordre et de la société.

« Fait au Palais de St-Cloud, le 11 juillet 1869.

NAPOLÉON. »

Cette communication a été accueillie par les cris de : *Vive l'Empereur !*

Aussitôt après la lecture du ministre d'Etat, les députés sont arrivés en foule se mêler aux groupes dans la salle des Pas-Perdus. Les conversations sont très-animées. A la simple audition, certains détails avaient échappé; mais bientôt les copies faites pour les journaux et distribuées à leurs agents circulent et sont commentées. On remarque la phrase ayant pour objet l'extension des pouvoirs du Sénat. Pour les uns, c'est une espérance; pour les autres c'est une crainte.

Une seule pensée préoccupe maintenant tous les députés, à quelque nuance qu'ils appartiennent: on voit bien que l'article 44 de la Constitution sur les incompatibilités sera abrogé et que les députés pourront être ministres; mais on se demande si les ministres actuels resteront au pouvoir.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

Marché de Saumur du 10 juillet.

Froment (l'h.) 77 k. 19 69	Huile de noix 50 k. 57 —
2 ^e qualité. . . 74 18 92	— chenevis 50 40 —
Seigle 75 10 —	— de lin. . . 50 44 —
Orge. 65 11 —	Graine trèfle 50 — —
Avoine. . . . 50 12 —	— luzerne 50 — —
Fèves 75 — —	Foin (charr.) 780 65 —
Pois blancs. . 80 30 —	Luzerne — 780 60 —
— rouges. . . 80 32 —	Paille — 780 55 —
Graine de lin. 70 27 —	Amandes . . 50 — —
Colza 65 29 —	— cassées 50 — —
Chenevis. . . 50 14 —	Cire jaune. . 50 170 —

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1868.	1 ^{re} qualité 180 à 250
Id.	2 ^e id. 150 à 180
Ordin., envir. de Saumur 1868, 1 ^{re} id.	60 à 70
Id.	2 ^e id. » à »
Saint-Léger et environs 1868, 1 ^{re} id.	50 à 65
Id.	2 ^e id. » à »
Le Puy-N.-D. et environs 1868, 1 ^{re} id.	45 à 50
Id.	2 ^e id. » à »
La Vienne, 1868.	32 à 40

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs 1868.	85 à 100
Champigny, 1868.	1 ^{re} qualité 150 à 200
Id.	2 ^e id. » à »
Varrains, 1868.	85 à 100
Varrains, 1868.	» à »
Bourguell, 1868.	1 ^{re} qualité 105 à 150
Id.	2 ^e id. » à »
Restigny 1868.	95 à 105
Chinon, 1868.	1 ^{re} id. 80 à 100
Id.	2 ^e id. » à »

P. GODET, propriétaire-gérant.

d'Yves ne venait pas à ses lèvres, mais chaque caresse qu'elle faisait à son fils traduisait sa pensée intime.

Patriarche s'était enfermé avec l'abbé Kerdrec.

Marihe se retourna au bruit de la porte qui s'ouvrait doucement.

Armelle s'avança entre le recteur et le coupeur de paille.

« La paix soit dans cette maison ! » dit le curé.

Marihe pressa dans ses bras Armelle qui versait des larmes.

Aubin ouvrit les yeux, et s'adressant à Daniel :

« Vous ne la remmènerez plus ? lui demanda-t-il.

— Non.

— Et vous me la promettez pour femme ?

— Oui.

— Dieu est bien bon ! Merci, mon Dieu ! merci, Daniel ! »

Armelle demeura debout près du lit, le regardant, lui souriant à travers ses pleurs.

« Maintenant, dit le coupeur de paille, vous n'avez plus besoin de moi ici, je m'en vais. Pour la signature, vous m'avertirez.

— Daniel, dit le blessé, si vous vouliez...

— Quoi ?

— Je vous aimerais pour l'amour d'Armelle.

— Je ne veux pas qu'on m'aime ! » répondit le cou-

peur de paille.

De douces heures s'écoulèrent, pendant lesquelles les membres de cette famille éprouvée se pressèrent davantage, serrant le faisceau, alimentant le foyer de la tendresse.

Yves revint à la nuit.

Jean Patriarche avait supplié l'abbé Kerdrec de rester avec lui pendant cette soirée. Pour le fermier, le départ d'Yves était quelque chose de grave, de poignant, d'horrible, de nécessaire. C'était une exécution à huis-clos, une condamnation capitale : Cain maudit et chassé par le père assassiné dans son enfant.

Le malheureux rentra. Il posa des papiers sur la table, et attendit en silence.

Le fermier les parcourut, sortit, alla chercher le *livre de famille*, l'Evangile, aux marges duquel s'inscrivaient les événements graves, et mit au-dessous de la date de la première communion d'Yves : « Engagé comme volontaire. » Le conscrit lut cette phrase; un sourire navré erra sur ses lèvres, et d'une main qui ne tremblait pas il ajouta : *mort le...* Il n'y avait qu'un quantième à mettre. Yves se regardait déjà comme ne faisant plus partie de la famille.

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e SATURNIN POULET, avoué à Saumur.

A VENDRE

Après surenchère sur aliénation volontaire.

Sur la poursuite de : 1^o M. Adolphe Rousseau, propriétaire, demeurant à Rou-Marson; 2^o M. Jules Rousseau, négociant, demeurant à Sablé (Sarthe); 3^o M^{me} Julie Guignon, veuve de M. Michel-Vincent Rousseau, propriétaire, demeurant à Rou-Marson; tous les sus-nommés unis d'intérêts, surenchérisseurs, ayant M^e Poulet pour avoué; contre le sieur André Roux, cultivateur, demeurant à Rou, commune de Rou-Marson, vendeur, ayant M^e Remy Bodin pour avoué, et contre le sieur Pierre Boussault, marchand, propriétaire et fermier, demeurant au bourg et commune des Ulmes, acquéreur, ayant M^e Bodin pour avoué.

Un morceau de vigne, situé au canton des Hautes-Charnières, commune des Ulmes ou de Rou-Marson, contenant 71 ares 50 centiares, joignant au nord M. Rousseau, au midi M. Lecerf, au levant un chemin, au couchant Beaumont.

Cet immeuble a été vendu suivant acte passé devant M^e Baillergeau, notaire à Doué, le 10 novembre 1868, par le sieur André Roux, au sieur Pierre Boussault, moyennant la somme principale de dix-huit cents francs, outre les charges. Ledit sieur Boussault, acquéreur, ayant fait aux créanciers inscrits les sommations prescrites par les articles 2,183 et 2,184 du Code Napoléon, messieurs et madame veuve Rousseau, précédents vendeurs, ont formé une surenchère, dans laquelle ils ont porté le prix dudit immeuble à la somme de dix-neuf cent quatre-vingts francs; et, par jugement du 8 avril 1869, enregistré et signifié, le tribunal civil de première instance de Saumur a validé ladite surenchère et ordonné que la revente dudit immeuble aurait lieu à l'audience des criées du tribunal, sur la mise à prix de dix-neuf cent quatre-vingts francs, ci. 1,980 fr.

En conséquence, il sera procédé, le samedi 7 août 1869, à midi, à l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Saumur, au Palais-de-Justice à Saumur, à l'adjudication de l'immeuble ci-dessus désigné, sur la mise à prix de dix-neuf cent quatre-vingts francs, ci. 1,980 fr.

L'adjudicataire sera tenu, au-delà du prix de son adjudication, de restituer à l'acquéreur les prix et loyaux coûts de son contrat, ceux de la transcription sur les registres du conservateur, ceux de la notification et ceux faits par lui pour parvenir à la revente, conformément à l'article 2,188 du Code Napoléon.

M^e POULET, avoué des poursuivants, donnera aux prétendants les renseignements nécessaires.

Fait et dressé à Saumur, le 9 juillet 1869, par moi, avoué poursuivant.

Signé : POULET.

Enregistré à Saumur, le 12 juillet 1869, f^o 44, c^o 6. Reçu un franc quinze centimes, décime et demi compris.

Signé : PARISOT.

A CÉDER DE SUITE

UN TRÈS-BON FONDS DE COMMERCE

DE Mercerie et Bonneterie Situé dans un des meilleurs quartiers de Saumur.

Bonne clientèle. S'adresser à M^{lle} CARRÉ, place du Marché-Noir, n^o 5, Saumur.

Etudes de M^e Octave RENEAUME, avoué, rue d'Orléans, n^o 11, et de M^e FLEURY, notaire, rue Jean-Jacques Rousseau, n^o 2, à Nantes.

ADJUDICATION

Le jeudi 29 juillet 1869, à midi, en l'étude de M^e Fleury, notaire à Nantes,

DE LA BELLE MÉTAIRIE

DU DEVOIS,

Située commune de la Salle-de-Vihiers (Maine-et-Loire).

Contenance... 45 h. 25 a. 82 c.

Mise à prix, 115,510 fr.

Pour renseignements, s'adresser à M^e TAHEU, notaire à Vihiers. (276)

A VENDRE

A L'AMIABLE.

UNE MAISON

Située rue du Petit-Maure, entre les Bains et la Caisse d'épargne, avec sortie sur la rue du Marché-Noir, joignant MM. Rivaud et Normandine.

Cette maison, divisée en deux habitations distinctes, contient plusieurs pièces au rez-de-chaussée et au premier étage; beaux greniers au-dessus, deux caves, cour, pompe, etc.

S'adresser, pour traiter, à M^e LE BLAYE, notaire.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE PORTION DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos. S'adresser à M. GIRARD père.

BAINS DE LOIRE POUR DAMES

Quai Saint-Nicolas.

Ouverture à partir de ce jour.

OFFRE D'AGENCE

dans chaque commune de France, pour un article facile, pouvant rapporter 1,000 francs par an, sans rien changer à ses habitudes. S'adresser, franco, à MM. SANGIARD et C^o, 15, place Maubert, à Paris. Joindre un timbre, pour recevoir franco instructions et prix-courants. (209)

ART DENTAIRE.

Le docteur Belmant, dentiste à Paris, grande rue des Batignolles, n^o 11, se rendra prochainement à Saumur.

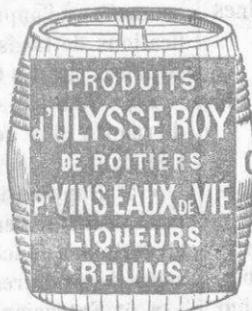
Ancien interne des hôpitaux, ex-prosecteur d'anatomie, dentiste de la maison municipale de santé de Paris, de l'École impériale des mines, du collège municipal de Chaptal, et des principales communautés et établissements d'éducation de la capitale, le docteur Belmant peut affirmer, sans crainte d'être démenti, que depuis dix ans qu'il pratique la prothèse dentaire, il ne connaît pas un seul de ses clients qui soit en possession d'une pièce ou appareil dentaire artificiel dont il ne se serve parfaitement pour la mastication.

L'époque précise, ainsi que la durée de son séjour ne pouvant être fixés d'avance, M. Belmant engage les personnes qui désiraient le consulter pour ce qui concerne son art, et notamment pour la pose des dents artificielles, à lui écrire d'avance à son Cabinet, ou à l'Hôtel de Londres, où il descendra désormais. (165)

PLUS DE HERNIES

Guérison Radicale

Plus de Bandages ni Pessaires Méthode de P^{re} Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.) Ecrire franco à M. Mignal-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbières (Vendée), genre et succès, seul et unique élève de P^{re} Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbières (Vendée).



GLUTEN-VERON
Potage breveté
ROY & BERGER
de Poitiers.

REBELMANT, dentiste, quai de Limoges, 157, à Saumur - Cabinet des familles, pour opérations et pose de dents artificielles.

APPAREIL SYPHON-AIGUILLE

Pour faire soi-même

l'Eau de Seltz et la Limonade gazeuse.

C. MAYER, breveté, PARIS.

Cet appareil est le plus simple, le plus maniable, le plus commode et le meilleur marché de tous ceux inventés jusqu'à ce jour. Un enfant de cinq ans peut faire l'Eau de Seltz.

L'Appareil et les Poudres à Eau de Seltz se trouvent à Saumur, chez PAPIN-LEROY, épiciers, M^{rs} de faïence et verrerie, rue du Portail-Louis.

E. DUTERTRE, Libraire-Éditeur, 18 et 20, passage Bourg-l'Abbé.

LA TENUE DES LIVRES

EN PARTIE SIMPLE ET EN PARTIE DOUBLE,

MISE A LA PORTÉE DE TOUTES LES INTELLIGENCES POUR ÊTRE

APPRISE SANS MAÎTRE.

Comptabilité des Commerçants, Banquiers, Industriels, Propriétaires, Entrepreneurs, Agents de Change, Courtiers, Agriculteurs, des Sociétés en commandite et par actions, etc.

OUVRAGE OFFRANT UN COURS COMPLET DE CONTENTIEUX COMMERCIAL,

Adopté par le Tribunal de Commerce de la Seine et par l'École du Commerce et des Arts industriels de Paris;

Par Louis DEPLANQUE,

EXPERT PRÈS LES COURS ET TRIBUNAUX, PROFESSEUR DE COMPTABILITÉ GÉNÉRALE.

QUATORZIÈME ÉDITION.

Un fort volume de plus de 800 pages.

Pour le recevoir franco, adresser un bon de poste de 7 fr. 50.

JOURNAL DES DEMOISELLES

(37^e ANNÉE).

Le JOURNAL DES DEMOISELLES paraît le 1^{er} de chaque mois, par livraison de 52 pages, avec Planches de Patrons: Robes, Manteaux, Lineries, Broderies, Tapisseries, Cartonnages. — 18 Gravures de Modes. — Gravures artistiques. — Fac-simile d'Aquarelles. — Musique, etc.

Edition mensuelle, paraissant le 1^{er} de chaque mois:

Paris, 10 fr. — Départements, 12 fr.

Edition bi-mensuelle, paraissant le 16 de chaque mois:

	Paris.	Départements.
Avec gravures et texte.....	16 fr.	— 18 fr.
Avec patrons.....	15 fr.	— 18 fr.
Avec gravures, texte et patrons.....	20 fr.	— 24 fr.

Edition hebdomadaire (Journal des Demoiselles et Petit Courrier des Dames réunis), paraissant tous les Samedis:

Avec gravures, patrons et planches de travaux avec texte explicatif..... 28 fr. — 32 fr.

Pour l'édition mensuelle et pour les Editions bi-mensuelles, les abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 1^{er} janvier.

Pour l'édition hebdomadaire, les abonnements peuvent se faire par trimestre, au prix de 7 fr. 50 pour Paris et 8 fr. 50 pour les départements.

On s'abonne au JOURNAL DES DEMOISELLES en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée à vue sur Paris, à l'ordre du Directeur du Journal.

Toute Personne des Départements qui en fera la demande par lettre affranchie recevra FRANCO un numéro spécimen de l'un des deux Journaux.

A PARIS, 1, BOULEVARD DES ITALIENS.

LA POUPEE MODÈLE

Journal des Petites Filles

(6^e ANNÉE).

La POUPEE MODELE paraît le 15 de chaque mois, en une livraison de 24 pages de texte — contenant de petits Contes moraux, — Conseils aux Petites Filles, — Gravures de Modes d'Enfants et de Poupées, — Travaux d'aiguille et de tapisseries faciles à exécuter, etc., — Images coloriées, Surprises, Feuilles à découper, etc. — Cartonnages, Joujoux, Petit Théâtre, Musique, etc.

Paris, 6 fr. — Départements, 7 fr. 50.

La collection entière des cinq premières années forme cinq beaux volumes in-8°. (Chaque année coûte le même prix que l'abonnement).

Les Abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 15 novembre.

On s'abonne à LA POUPEE MODELE en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée, à vue sur Paris, à l'ordre du Directeur du Journal.

Toute Personne des Départements qui en fera la demande par lettre affranchie recevra FRANCO un numéro spécimen de l'un des deux Journaux.

A PARIS, 1, BOULEVARD DES ITALIENS.

RENDS ET ACTIONS	BOURSE DU 10 JUILLET.			BOURSE DU 12 JUILLET.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.....	71 45	"	" 15	71 47	" 02	" "
4 1/2 pour cent 1852.....	103 75	"	" 25	103 50	" "	" 25
Obligations du Trésor.....	497 50	"	" 50	488 75	" "	" 8 75
Banque de France.....	2950	"	" 30	2920	" "	" 30
Crédit Foncier (estamp.).....	1630	"	" 10	1625	" "	" 5
Crédit Foncier colonial.....	420	" 2 50	" "	420	" "	" "
Crédit Agricole.....	627 50	" 2 50	" "	627 50	" "	" "
Crédit Industriel.....	647 50	" 2 50	" "	645	" "	" 2 50
Crédit Mobilier (estamp.).....	235	" "	" 2 50	232 50	" "	" 2 50
Comptoir d'esc. de Paris.....	720	" 1 25	" "	720	" "	" "
Orléans (estampille).....	941 25	" "	" 1 25	945	" 3 75	" "
Orléans, nouveau.....	"	"	"	"	"	"
Nord (actions anciennes).....	1077 50	" 7 50	" "	1077 50	" "	" "
Est.....	587 50	" 2 50	" "	595	" "	" "
Paris-Lyon-Méditerranée.....	965	" "	" "	968 75	" "	" "
Lyon nouveau.....	"	"	"	"	"	"
Midi.....	612 50	" 2 50	" "	613 75	" "	" "
Ouest.....	595	" "	" "	590	" "	" "
C ^o Parisienne du Gaz.....	1635	" "	" 2 50	1645	" 10	" "
Canal de Suez.....	535	" 2 50	" "	535	" "	" "
Transatlantiques.....	270	" "	" 5	275	" "	" "
Emprunt italien 5 0/0.....	54 70	" 35	" "	54 50	" "	" 20
Autrichiens.....	753 75	" "	" "	761 25	" 7 50	" "
Sud-Autrich.-Lombards.....	527 50	" "	" "	527 50	" "	" "
Victor-Emmanuel.....	"	"	"	"	"	"
Romains.....	55	" "	" "	55	" "	" "
Crédit Mobilier Espagnol.....	320 50	" "	" "	302 50	" "	" "
Saragosse.....	75	" "	" "	73	" "	" 1
Séville-Xérès-Séville.....	"	"	"	"	"	"
Nord-Espagne.....	54	" "	" "	54	" "	" "
Compagnie immobilière.....	103 75	" "	" "	102 50	" "	" 1 25

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.....	340	"	"	340	"	"
Orléans.....	333 75	"	"	333 50	"	"
Paris-Lyon-Méditerranée.....	330	"	"	329	"	"
Ouest.....	330	"	"	329	"	"
Midi.....	332 50	"	"	328 50	"	"
Est.....	332 50	"	"	330 75	"	"

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.